Instance de divorce.En cas de divorce geler son crédit immobilier

---
Par Visiteur

Bonjour,
je suis en instance de divorce,
je souhaiterai savoir si en attendant la vente de ma maison (qui est en vente) nous pouvons avoir recours à l'AFUB sans qu'il y est de trace à la banque de france.
Sachant, que nous honorons toujours nos échéances, qu'il n'y a rien eu de rejeté. mais cela devient difficile étant donné que je paie un loyer supplémentaire de mon logement

---
Par Visiteur

Cher monsieur,

Bonjour,
je suis en instance de divorce,
je souhaiterai savoir si en attendant la vente de ma maison (qui est en vente) nous pouvons avoir recours à l'AFUB sans qu'il y est de trace à la banque de france.
Sachant, que nous honorons toujours nos échéances, qu'il n'y a rien eu de rejeté. mais cela devient difficile étant donné que je paie un loyer supplémentaire de mon logement

Excusez moi mais je ne comprends pas bien le sens de votre question. Que désirez vous obtenir au juste?

En quoi la banque de France serait-elle informée de relations vous liant à l'AFUB qui est une simple association?

Très cordialement.

Par Visiteur

Désolé si je n'ai pas étais très claire,

Si j'utilise le recours de l'afub pour suspendre mon crédit immobilier durant deux ans au près du tribunal, en attendant la vente de la maison, est ce qu'il y a un risque d'être fiché a la banque de france suite à cette procédure?

Par Visiteur

Cher monsieur,

Si j'utilise le recours de l'afub pour suspendre mon crédit immobilier durant deux ans au près du tribunal, en attendant la vente de la maison, est ce qu'il y a un risque d'être fiché a la banque de france suite à cette procédure?

La réponse est non! Pour être fiché, il faut avoir un impayé ou bien être inscrit en surendettement. Or, puisque le juge suspend la dette, il n'y a donc pas d'impayé et vous êtes tranquille question fichage.

Très cordialement.

Par Visiteur

Merci beaucoup